



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Membres : 18

Présents : 15

Procuration : 3

Voix délibérative : 18

**Date de convocation :
20/09/2024**

**Date d'affichage :
27/09/2024**

L'an deux mille vingt et quatre, le mardi 24 septembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT, Marc GIMBERNAT, François MOUTTE, Suzanne SICARD, Lydie MAJORAL, Laurent TOIX, Robert DIAZ, Sophie SALA, Patricia BAILLEUL, Cécile GRIVOIS-DONAT, Magali ROUGE, André PRADIER, Philippe GARCIA, Thierry SOLDA, Michèle VALDENNAIRE.

Absents excusés : Marie-Odile BEAUVOIS (procuration à Robert DIAZ), Laurent DESAINRIQUER (procuration à Marc GIMBERNAT), Nicolas MOREL (procuration à Laurent TOIX).

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et donne lecture des procurations. Il rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour, et précise que monsieur Marc GIMBERNAT en sera le secrétaire de séance.

Il rappelle un des éléments de la charte de l'élu local :
« Vous avez reçu et pris connaissance de l'ordre du jour et de la note de synthèse du conseil municipal de ce jour. En application de l'article 3 de la charte de l'élu, est-ce qu'un membre du conseil souhaite signaler un conflit d'intérêt éventuel le concernant ? »
Merci de consigner au PV qu'aucun des membres du conseil n'a signalé de conflit d'intérêt

Il précise que le rappel de cet article et la question posée permettent de se dégager d'une suspicion de conflit d'intérêt entre les élus et les différents éléments prévus dans les délibérations à venir.

Aucun des membres présents n'a signalé de conflits d'intérêts sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Affaire 0 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal précédent (06/02/2024)

Monsieur le Maire présente le compte rendu du précédent Conseil Municipal et le soumet au vote des élus qui l'approuvent.



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Affaire 1 : décisions du Maire sur la base de ces délégations

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises sur la base de ses délégations.

027 2024	Pose de clôture terrain Mme NICOLAU – 10 467.84 € TTC
029 2024	Installation de volet roulant et de double vitrage école marcel Pagnol – Alu référence – 2084.83 € TTC (école maternelle salle motricité et Bureau directrice)
030 2024	Pose de pare ballon city stade – exaclos – 4189.50 € TTC
031 2024	Pose d'une main courante sur le pourtour du stade – exaclos – 6 396 € TTC
032 2024	Demande de subvention renaturation Prat Del Cavall auprès des financeurs (Conseil Régional, Conseil Départemental et Etat)
033 2024	Lot 1 rue marcel Pagnol – Entreprise Pull – 149 047.46 € TTC
034 2024	Lot 3 rue Marcel Pagnol – Entreprise Palm Beach – 10 840.80 € TTC
035 2024	Rue Marcel Pagnol – raccordement électrique du portail – AGECE – 1236 € TTC
036 2024	Travaux de sécurisation Ecole Marcel Pagnol– alu référence- 1756.14 € (motorisation volet roulant classe Myriame et salle motricité maternelle)
037 2024	Demande de subvention parking Vauban – Conseil Départemental et CC Sud Roussillon (12865 € CD 66 et 20 000 € CC Sud Roussillon)
038 2024	Achat de Grille d'Exposition – Comat et Valco – 3227.33 € TTC
039 2024	AER – Elagage d'urgence parc jonquères – 2770.20 € TTC
040 2024	Diagnostic visuel et sonore ONF 1674 € TTC (Parc Jonquères)
041 2024	Fresque Mur Vauban – AB ART – 14 000 € TTC

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

Affaire 2 : Agence France Locale – Garantie à première demande – Monsieur MOUTTE

Monsieur MOUTTE présente le fonctionnement de l'Agence Foncière Locale (AFL) qui est un organisme prêteur, au même titre qu'une banque, mais dont la singularité consiste à ne prêter qu'aux collectivités locales.

Afin de constituer son capital, elle s'appuie sur une garantie des collectivités adhérentes qui constituent un apport. Son capital est estimé aujourd'hui à 250 000 000 €, le coût unitaire de l'action étant de 6400 € par action. La Ville de Théza est classée au 507^{ème} rang sur 878 collectivités.

Comme toute société financière, elle demande des garanties pour tout emprunt contracté auprès d'elle avec une obligation fixée à la hauteur du montant emprunté jusqu'en 2040. Nous avons donc l'obligation d'accorder la garantie à la hauteur du montant emprunté : 700 000 € pour le montant total emprunté représentant 560 057 € d'en cours pour 2024.

Monsieur SOLDA s'interroge sur ce qu'il adviendrait dans le cas où nous refuserions la garantie. Monsieur MOUTTE pense qu'au pire des cas, nous ne pourrions plus solliciter d'emprunt, ce qui serait dommageable car les taux d'intérêts du marché sont moins attractifs que ceux proposés par l'AFL.

La délibération est approuvée à l'unanimité.



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Affaire 3 : Prémption d'immeuble pouvant accueillir des commerces – Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose une délibération concernant la possibilité de préempter des immeubles pouvant accueillir des commerces. Il indique

- que la commune n'est à ce jour pas suffisamment dotée en commerces ou services de proximité au regard des besoins exprimés par la population qui doit bien souvent recourir aux commerces ou services situés sur les communes voisines ;
- que la présence de commerces ou de services de proximité participe à l'attractivité d'une commune et à la satisfaction des besoins de sa population ;
- que des difficultés sont rencontrées par certains commerçants pour s'installer dans le village, notamment en raison de l'accès au foncier ou du manque de locaux adaptés ;

Dans ces circonstances qu'il apparait nécessaire pour la commune de se saisir de toute opportunité, notamment foncière, pour permettre l'accueil ou le maintien de commerces et de services de proximité sur son territoire, plus particulièrement en centre-ville ou en entrée de ville.

Il soumet la présente délibération au vote de l'assemblée qui est approuvée à l'unanimité.

Affaire 4 : Convention de Mandat Sydeel 66 – Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 014 2024 du 4 avril 2024 nous avons accepté la convention proposée par le SYDEEL 66 pour la rue de l'Eglise.

Cette convention a depuis évolué et il convient de reporter la délibération 014 2024.

Le nouveau cout total du projet a évolué de 188 462.40 € TTC à 199 862.40 € TTC ; le cout restant à charge pour la commune est passé de 126 980.40 € à 137 529 € à la charge de la commune.

La convention a évolué compte tenu de l'augmentation du cout des matières premières particulièrement entre l'élaboration du projet et la passation des marchés publics.

Il précise, sur cette opération, que 3 tranches de travaux sont prévues :

- Eau potable et eaux usées, dont la maîtrise d'ouvrage appartient à Sud Roussillon
- Réseaux secs dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est au SYDEEL 66
- Voirie et annexe qui relèvent d'une maîtrise d'ouvrage directe de la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que nous approuvons la présente convention.

Affaire 5 : Bibliothèque - Mise au pilon et désherbage – Monsieur MOUTTE

Monsieur MOUTTE relève que l'attractivité des bibliothèques tient à une bonne gestion de son fond documentaire, qu'il convient de renouveler régulièrement et parfois d'en supprimer certains ouvrages.

Mise au PILON et DESHERBAGE sont deux techniques qui permettent de retirer des ouvrages soit parce qu'ils sont trop abîmés, soit parce qu'ils ne présentent plus d'intérêt pour les usagers du service.

En ce qui nous concerne, il s'agit d'enlever 125 ouvrages des rayonnages dont 41 sont à destination d'une mise au pilon pour un montant de 258.40 € et 84 sont sortis du rayonnage (désherbage) pour 31.50 €.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver la présente délibération qui l'approuve à l'unanimité.



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Affaire 6 : Budget – Décision modificative

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives nécessaires au budget principal sur la section d'investissement.

Il présente tout d'abord les engagements réalisés (c'est à dire les marchés engagés, les prestations payées...), l'estimatif des marchés en cours (ceux qui ne sont pas encore signés ou en cours de signature) et le reste (différence entre inscription budgétaire, engagement et en cours).

Afin d'ajuster le volume de dépense, il propose au conseil municipal une proposition de DM qui tient compte :

- Du reste (évaluation et marché)
- Des projets nouveaux
- Des projets qui auront un engagement moindre

		BP 2024	engagement	estimatif marchés	reste	Proposition DM	BP + Dm
10017	Hotel de Ville	61 569,13 €		80 928,84 €	-19 359,71 €	20 000,00 €	81 569,13 €
10020	Acquisition matériel de voirie	40 613,66 €			40 613,66 €		40 613,66 €
10022	Acquisition foncière	309 194,59 €	207 644,86 €		101 549,73 €		309 194,59 €
10049	Bibliothèque	4 000,00 €	1 048,36 €		2 951,64 €		4 000,00 €
10067	Mise en sécurité village	7 758,51 €			7 758,51 €		7 758,51 €
10071	Matériel groupe scolaire	7 500,00 €	2 252,10 €	1 756,14 €	3 491,76 €		7 500,00 €
10072	Matériel Mairie	12 015,56 €	4 521,32 €	14 323,00 €	-6 828,76 €	15 000,00 €	27 015,56 €
10073	Décoration de noel	5 000,00 €			5 000,00 €		5 000,00 €
10084	Aménagement route de corneilla	55 000,00 €			55 000,00 €		55 000,00 €
10089	Aménagement skate parc	8 901,36 €			8 901,36 €		8 901,36 €
10094	Matériel Cantine	138,65 €			138,65 €		138,65 €
10095	Rtoute de Contournement	226 000,00 €	223 987,58 €		2 012,42 €		226 000,00 €
10096	Rue église	304 000,00 €	148 599,00 €	216 816,00 €	-61 415,00 €	62 000,00 €	366 000,00 €
10098	Aménagement rue Rigaud	56 287,22 €			56 287,22 €		56 287,22 €
100101	Aménagement Parc Jonqueres	0,00 €			0,00 €		0,00 €
100108	Vidéo Surveillance	121 601,00 €	128 199,18 €		-6 598,18 €	15 000,00 €	136 601,00 €
100111	Amélioration Cadre de vie	40 000,00 €	25 587,67 €		14 412,33 €		40 000,00 €
100112	Photovoltaïque	0,00 €			0,00 €		0,00 €
100116	Etude préalable lotissement	107 486,00 €	31 230,00 €		76 256,00 €		107 486,00 €
100117	Extension cantine	20 000,00 €			20 000,00 €		20 000,00 €
100118	Aménagement cours récréation	260 000,00 €	9 250,80 €	12 160,00 €	238 589,20 €		260 000,00 €
100119	parking vauban	73 952,56 €	61 700,87 €		12 251,69 €	-12 000,00 €	61 952,56 €
100120	Aménagement Bâtiments	20 000,00 €	14 667,53 €		5 332,47 €		20 000,00 €
100121	travaux école Marcel Pagnol	0,00 €			0,00 €		0,00 €
100122	Rue du Canal	0,00 €			0,00 €		0,00 €
100123	Transformateur électrique	10 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €
100124	meublier salle polyvalente	0,00 €			0,00 €		0,00 €
100125	renovation thermique anciens combattan	18 000,00 €			18 000,00 €		18 000,00 €
100126	Rénovation Salle des fêtes	71 000,00 €			71 000,00 €		71 000,00 €
100127	Révision PLU	77 080,00 €	68 970,00 €		8 110,00 €		77 080,00 €
100128	Renaturation pratt del caval	260 000,00 €	583 720,32 €		-323 720,32 €	350 000,00 €	610 000,00 €
100129	Eclairage public	200 011,00 €	297 499,20 €		-97 488,20 €	100 000,00 €	300 011,00 €
100130	Economies d'NRI centre socio culturel	0,00 €			0,00 €		0,00 €
100131	Construction route d'Alénya	250 651,76 €			250 651,76 €	-120 864,64 €	129 787,12 €
100132	Beach Tennis					25 000,00 €	25 000,00 €
100133	Maison Gleize	0,00 €			0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Remboursement emprunt	114 000,00 €	99 708,40 €	14 291,60 €	0,00 €		114 000,00 €
	opération d'ordre	25 000,00 €	25 000,00 €		0,00 €		20 000,00 €
	opération patrimoniale	20 000,00 €					25 000,00 €
	TOTAL	2 786 761,00 €	1 938 587,19 €	340 275,58 €	487 898,23 €	474 135,36 €	3 260 896,36 €



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Monsieur le Maire continue sur les recettes d'investissements, nécessaires pour équilibrer la section.

Reprenant le détail des recettes inscrites au budget, il reprend les sommes perçues ce jour, celles engagées et qui vont faire l'objet d'un paiement. Un ajustement est nécessaire pour prendre la réalité des projets en cours.

Afin d'équilibrer la section investissement, il convient d'ajouter un emprunt de 400 000 € qui sera tiré si le niveau de dépense le rend nécessaire.

	BP 2024	payé	engagé	RESTE	DM	BP+DM
Solde d'investissement	1 121 501,78 €		1 121 501,78 €	1 121 501,78 €		1 121 501,78 €
Virement	397 310,00 €		397 310,00 €	397 310,00 €		397 310,00 €
10 fonds divers	FCTVA	60 000,00 €	60 247,08 €	-247,08 €	247,08 €	60 247,08 €
	TLE	12 000,00 €	1 723,88 €	10 276,12 €		12 000,00 €
	amende police	25 000,00 €	45 000,00 €	-20 000,00 €	20 000,00 €	45 000,00 €
	Fonds capitalisé 1068	813 595,64 €		813 595,64 €		813 595,64 €
13 subvention d investissement	Etat	42 739,00 €	42 739,00 €	0,00 €		42 739,00 €
	Région	58 240,00 €		58 240,00 €		58 240,00 €
	Département	4 108,00 €	20 156,00 €	13 865,00 €	-16 048,00 €	18 314,00 €
	CCSR	90 000,62 €	40 000,00 €		50 000,62 €	90 000,62 €
	Autres	0,00 €			0,00 €	0,00 €
	Fds Vert	137 265,96 €	22 824,00 €	72 538,00 €	114 441,96 €	176 948,24 €
emprunt	0,00 €			0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
amortissement	5 000,00 €			5 000,00 €		5 000,00 €
op patrimoniale	20 000,00 €					20 000,00 €
TOTAL	2 786 761,00 €	232 689,96 €	2 477 050,42 €	2 534 071,04 €	474 135,36 €	3 260 896,36 €

Monsieur le Maire précise certaines opérations.

Concernant le Prat Del Cavall : le projet consiste à aménager le fond de la parcelle où sera situé le lotissement. A la question de Cécile GRIVOIS DONAT, ce projet a été réalisé avec COGEAM et prévoit une participation des écoles à l'aménagement du site. Laurent TOIX précise d'ailleurs que les enseignantes perçoivent très positivement ce projet.

Sur l'éclairage public, dont les subventions au titre du fond vert sont acquises, le choix technique a été d'équiper les mats de led avec un abaissement de puissance progressif pendant la nuit. Deux rues ont déjà été équipées (rue des œillets et rue de la coulomine).

Il propose de valider cette décision modificative telle que présentée

Affaire 7 : Transfert de subvention – Monsieur GIMBERNAT

Le conseil municipal doit procéder à un transfert de Subvention qui n'a pas d'incidence financière.

Il rappelle que nous avons attribué une subvention de 2 500 € à l'association Football Club Théza lors du vote du BP 2024. A l'issue de la période estivale, il se trouve qu'une entente a été créée avec d'autres clubs sportifs pour créer une association. Nous devons donc délibérer pour modifier la dénomination de l'association qui percevra la subvention qui sera l'ATAC OC.

Il soumet cette délibération au Conseil Municipal qui est approuvée.



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Affaire 8 : Rapport sur l'artificialisation des sols – Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le rapport sur l'artificialisation des sols en application de l'article 4 du décret du 27 novembre 2023 qui détaille la consommation des espaces naturels agricoles et forestier (ENAF), les objectifs de réduction de la consommation de ces ENAF et l'évaluation au regard des objectifs du Schéma de cohérence territoriale de la Plaine du Roussillon (SCoT).

En conclusion, la commune de Théza présente une trajectoire vertueuse en termes de consommation d'ENAF en réduisant sur ces 3 dernières années son rythme de consommation d'ENAF de plus de 92%. Elle valorise un passage de 1.163hectares d'ENAF en moyenne entre 2011 et 2021 à 900m² depuis juillet 2021.

Il propose de délibérer sur le présent rapport et soumet ce projet au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Affaire 9 : Tarification restauration scolaire – Monsieur TOIX

Monsieur TOIX présente les modifications concernant la restauration scolaire. Il informe les conseillers municipaux que l'UDSIS, avec qui nous sommes en convention pour l'apport en liaison froide, a apporté des modifications au coût des repas en augmentant de 2% le prix unitaire. Le conseil d'école a souhaité reporter l'intégralité de l'augmentation sur le prix du repas facturé à l'utilisateur.

Il donne lecture du projet de tarification.

Tarification restauration scolaire		
	2023-2024	2024-2025
restauration scolaire	4,30 €	4,40 €

Il propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur la base de cette tarification qui ne tient pas compte de la rémunération des agents ni des flux divers (chauffage, électricité, ...) qui l'approuve à l'unanimité.

Affaire 10 : Tarification sur les Accueils de Collectifs de Mineurs (accueil de loisirs périscolaires) – Monsieur TOIX

Monsieur TOIX rappelle que la Ville de Théza propose des accueils de loisirs périscolaires déclarés ACM (accueil collectif de mineurs). Ces temps ont lieu le matin avant la classe, le soir après la classe et sur la pause méridienne. A ce titre la commune perçoit une prestation de service de la part de la CAF.

A compter du 1er janvier 2023, la pause méridienne est financée en intégralité par la CAF y compris le temps du repas qui était déduit jusqu'alors. Pour bénéficier de ce financement complémentaire, une tarification modulée en fonction des ressources des familles doit être appliquée.

Il est proposé au conseil de retenir une modulation de tarification selon le quotient familial calculé par la CAF, à partir du 1er septembre 2024.



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Quotient Familial	De 0 à 450	De 451 à 750	De 751 à 1000	1001 et plus
Tarif par temps d'accueil	0,30 €	0,35 €	0,40 €	0,45 €

Cette délibération est proposée au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité.

Affaire 11 : Création d'un Budget annexe – Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que nous devons procéder à la création d'un budget annexe communal compte tenu du projet d'opération porté sur les terrains en bordures de la rue Marcel Pagnol. Il informe les conseillers qu'à l'issue du chantier de la rue Marcel Pagnol, nous avons l'opportunité de créer un projet d'aménagement sous forme de lotissement de 3 parcelles à l'angle de cette rue.

Afin de pouvoir avancer dans cette perspective qui permettrait de créer une continuité dans le prolongement des habitations en périphéries, il propose de créer un budget ad hoc pour ce lotissement que nous appellerions « lotissement Marcel Pagnol ».

Il soumet cette délibération au conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Affaire 12 : Subvention association éduquer, créer et apprendre (ECA)

L'association explorer, créer et apprendre (ECA) a été créée en 2022 avec pour objectif d'aider à l'innovation et à la création pour améliorer les apprentissages. Elle a son actif plusieurs réalisations sur la commune de Théza, auprès des enfants (excursion à Matemale dans le cadre de l'école) ou des aînés (atelier mémoire).

Afin de développer les animations culturelles, l'association a souhaité organiser un concert lyrique permettant de diffuser la culture lyrique sur notre territoire. L'impact pour la commune est important puisqu'il permet de contribuer au rayonnement de notre ville sur la scène culturelle.

Compte tenu de l'implication de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 €.

Madame SICARD ne participe pas au vote ayant un intérêt personnel à cette affaire.

Le conseil municipal approuve la présente demande de subvention.





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Affaire 13 : acquisition parcelle AK 24

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des négociations sont en cours concernant la réalisation d'un projet d'aménagement sur le secteur du Prat Del Cavall.

Afin de pouvoir finaliser le projet, il a rencontré les propriétaires de la parcelle AK 24, Mmes ANDREA (épouse BAZY) et VAQUER (épouse POTEAU) pour l'achat de cette parcelle d'une superficie de 4 532 m².

Une proposition de prix pour un montant de 317 200 € a recueilli leur assentiment et il propose au Conseil Municipal d'entériner cette proposition.

Il soumet cette délibération au conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Affaire 14 : Questions diverses

Monsieur le Maire profite de ce conseil municipal pour faire un point sur les ressources humaines.

Nous avons récemment sollicité l'avis du comité médical pour Catherine MAITROT qui est en congés grave maladie depuis deux ans. Compte tenu de l'évolution de sa maladie, le comité médical nous a demandé la licencié à compter du 6 janvier 2025 pour inaptitude à tout poste dans la collectivité. Ce n'était le souhait de personne mais dans cette affaire, nous sommes contraints à nous ranger à l'avis médical.

Deuxième point RH, celui de Sylvie BERNIS. Elle a des soucis de santé et aide sa mère qui a besoin d'une personne aidante à son domicile.

Elle a sollicité une rupture conventionnelle dont nous connaissons le montant mais l'inquiétude porte sur les potentielles indemnités chômage qu'il faudrait lui verser et qui a amené les réserves de la part de Monsieur le Maire.

Troisième point, Jérôme ROSSIGNOL, qui est en charge de l'urbanisme, a manifesté le souhait de ne pas reconduire son contrat qui arrivait à terme le 01/12/2024.

Il a eu une opportunité dans le privé à laquelle il souhaite répondre favorablement. Nous avons été prévenus dès le départ de son souhait, et n'allons pas le retenir dans ses projets.

Nous envisagerons une embauche en fonction de l'organisation que nous souhaitons mettre en œuvre.

Autre point ne nécessitant pas délibération, le point sur les travaux.

Nous avons fait le tour sur les travaux de la commune, reste celui sur la voie douce. Le projet, porté par la CC Sud Roussillon va bientôt toucher à sa fin malgré l'invasion intempestive des gens du voyage durant la période estivale qui a stoppé le chantier.

Les enrobés vont être posés, puis les reprises de béton sur les passages busés pour une fin des travaux de la tranche sur Théza au mois d'octobre.

Il est 22h30, l'ordre du jour du conseil est épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Marc GIMBERNAT

Jean-Jacques THIBAUT